Rhizome Partner
Organisme de formation certifié Qualiopi
06 64 28 60 35 · contact@rhizomepartner.fr · www.rhizomepartner.fr

NOTICE INFORMATIVE

Handicap et accès à la formation

Notre démarche d'accueil et d'adaptation

Rhizome Partner accorde une importance particulière à l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Aucune de nos formations n'est fermée a priori : nous étudions chaque situation afin d'identifier, avec vous, les aménagements qui rendront le parcours réalisable et confortable.

Votre référent handicap

Le Responsable de Rhizome Partner est le référent handicap. Il est votre interlocuteur unique pour aborder votre situation, en toute confidentialité.

contact@rhizomepartner.fr — 06 64 28 60 35 — délai de réponse : 72 heures ouvrées.

Comment cela se passe

1 · Vous signalez votre situation

Dès l'inscription, ou à tout moment avant le début de la formation. Le signalement est volontaire et confidentiel : vous n'avez pas à préciser la nature de votre handicap, seulement les difficultés que vous anticipez.

2 · Nous analysons ensemble le besoin

Un questionnaire puis un entretien permettent de vérifier l'adéquation entre votre situation et le projet de formation, et d'identifier précisément les aménagements ou compensations nécessaires.

3 · Nous adaptons

Les adaptations sont formalisées avant la session et communiquées, avec votre accord, aux personnes qui doivent les mettre en œuvre.

4 · Nous ajustons en cours de parcours

Un point est fait pendant la formation : si un aménagement s'avère insuffisant, il est corrigé sans attendre la fin de la session.

Exemples d'aménagements possibles

- Aménagements pédagogiques : supports adaptés (gros caractères, format numérique, contrastes renforcés), reformulation, rythme ajusté, séquences raccourcies.
- Aménagements matériels : place réservée dans la salle, éclairage adapté, matériel spécifique, accès aux prises électriques.
- Aménagements organisationnels : pauses supplémentaires, horaires ajustés, fractionnement de la formation sur plusieurs journées.
- Aménagements de l'évaluation : temps majoré, modalité alternative d'évaluation des acquis.
- Accompagnement humain : présence d'un interprète, d'un codeur ou d'un accompagnant, sur organisation conjointe.

Accessibilité des locaux

Nos formations se déroulent dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lorsque la formation a lieu sur le site du client, nous vérifions en amont les conditions d'accessibilité avec lui et vous informons de toute contrainte identifiée.

Les ressources qui peuvent vous accompagner

Selon votre situation, plusieurs acteurs peuvent intervenir en complément de nos adaptations :

- L'Agefiph — aides financières et techniques à la compensation du handicap en emploi et en formation.
- Le réseau Cap emploi — accompagnement à l'insertion et au maintien dans l'emploi.
- La Ressource Handicap Formation (RHF) — appui aux organismes de formation pour sécuriser les parcours.
- La MDPH de votre département — reconnaissance des droits et orientation.

- Le médecin du travail et la mission handicap de votre entreprise, le cas échéant.

Nous pouvons prendre contact avec ces acteurs à votre demande, ou vous orienter vers le bon interlocuteur.

Réseau de partenaires mobilisables

Partenaire	Champ d'intervention	Contact
Agefiph	Aides financières, aménagements, ressources et formations du référent	0 800 11 10 09 · agefiph.fr/hauts-de-france
Cap Emploi	Accompagnement vers et dans l'emploi des personnes handicapées	03 44 15 66 66 · contact@capemploi60.org · Beauvais
Ressource Handicap Formation — Hauts-de-France	Appui à l'ingénierie d'accueil et d'aménagement en formation	03 22 54 26 80 · rhf-hdf@agefiph.asso.fr
MDPH de l'Oise	Droits, reconnaissance, orientation	0 800 89 44 21 · mdph.contact@oise.fr

Confidentialité

Les informations relatives à votre situation sont traitées de manière strictement confidentielle, utilisées uniquement pour organiser vos aménagements, et ne sont transmises à des tiers qu'avec votre accord, conformément au RGPD.

Certification Qualiopi

La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation et le bilan de compétences. Certification délivrée par AFNOR Certification.

[Emplacement réservé au logo Qualiopi officiel]